

Cycle d'Education à l'Environnement 2018/2019



Notre Cycle d'Education à l'Environnement, organisé en liaison avec la DSDEN 78 et la DDCS 78, propose un nouveau thème pour son concours de l'année scolaire 2018-2019 :

« Nos Amis les Aliments de nos Saisons »

Dans le cadre de la préparation à notre jeu-concours, les enseignants, les responsables et animateurs des accueils de loisirs, les éducateurs, ont suivi début octobre un après-midi de formation à l'Orangerie du Domaine de Madame Elisabeth à Versailles, aimablement mis à notre disposition par le Conseil départemental, notre partenaire, et participé à une sortie de proximité du jardin potager.

De nombreux documents permettront d'aider les participants à compléter une **nouvelle grille de mots**, avec le soutien fidèle du journal « Toutes les Nouvelles », qui leur proposera chaque semaine une courte explication à partir de janvier, mais aussi à réaliser **une œuvre** de 100 x 65 cm.

Les individuels de 5 à 15 ans pourront, comme chaque année, également participer, grâce à la diffusion par la SNCF des bulletins du jeu-concours dans les gares de notre département.

Le concours durera trois mois : du 10 janvier au 13 avril 2019.





Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.

Hommage au Professeur Léon Olivier, **membre d'honneur d'Yvelines Environnement**

30 ans déjà ! Le Professeur Léon Olivier, après une brillante carrière médicale, faisait une entrée discrète au Conseil d'Administration du Comité de Sauvegarde « Notre-Dame » : il entendait y représenter les intérêts du quartier et de la villa de l'Ermitage.

Il rejoignait ainsi tous les deux mois, Pierre Faisandier, Gérard de l'Epervier, François Damay, Philippe Pruvost, Madame Binetruy, Catherine Lecomte, Pierre Souchet. Parallèlement, il siégeait aux Conseils d'Administration d'Yvelines Environnement que je préside.

Passent les nombreux débats, les anecdotes piquantes, animées, les sujets ne manquaient pas, graves ou pittoresques – les habitants savaient trop l'intérêt avec lequel leurs soucis étaient écoutés, et combien SAVE – Notre-Dame conduisait un dialogue constructif avec les services de la ville.

Vint l'époque de la création du Conseil de Quartier.

Léon Olivier fut dans les premiers élus, siégea aux toutes premières séances, puis fut logiquement réélu.

Décidément son goût pour le bien-être des autres prenait des allures de croisade. Était-ce le médecin qui trouvait là un autre champ d'intervention, d'intérêt ?

Puis les années se sont écoulées les fonctions ont été réparties entre d'autres, Pierre Faisandier devenu Président de SAVE-Versailles consultait ses amis. Hélas, il quitta cette vie et tout naturellement le Professeur Léon Olivier prit sa succession, élu à l'unanimité des différents présidents de quartiers qui composent SAVE. Malheureusement atteint par la maladie, il transmet sa présidence à Claude Ducarouge.

Longtemps il adressa sa lettre d'information. On en venait à être convaincu que la totale confiance que nous avions en lui, comme notre grande amitié, lui conféraient l'immuabilité.

.../...



Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.

Hommage au Professeur Léon Olivier, membre d'honneur d'Yvelines Environnement

L'énergie, l'efficacité discrètes mais ferme du Professeur Léon Olivier ralliait ses amis. Difficile de lui résister, son argumentaire était toujours remarquablement étayé, c'est le scientifique ! Il avait su s'appuyer sur des amis différents mais solides comme lui. Il l'emportait toujours ou presque, avec panache.

Son rôle fut aussi éminent au sein d'Yvelines Environnement.

Nous aimions sa personnalité discrète mais solide et digne, nous admirions sa grande maîtrise des dossiers qui, sans éclats, démontait parfois son interlocuteur avec un sourire un peu moqueur.

SAVE, comme Yvelines Environnement, étaient devenues pour lui, après sa carrière, comme un sacerdoce, un devoir : rendre service.

Récemment encore, il écoutait fort intéressé l'exposé des nouveaux dossiers et suggérait des idées. Ce fut une grande chance et une joie de pouvoir travailler ensemble à la sauvegarde de la beauté de Versailles et des Yvelines.

Que ses amis de SAVE et d'Yvelines Environnement aimeraient que :

- sa femme, dont il prononçait souvent le nom lors de nos entretiens,*
 - ses filles, auxquelles il se référait bien volontiers,*
- soient persuadées que ce fut un privilège de dialoguer et de cheminer avec votre mari, votre père.*

Cher Léon nous ne vous oublierons pas, et notre mémoire vous sera toujours fidèle.

*Christine Françoise Jeanneret
Présidente d'Yvelines Environnement*

LA SAGA DES HIRONDELLES RUSTIQUES



En 2017, un article intitulé « **Un petit coin de paradis pour Hirondelles rustiques** » est paru sur le site d'Yvelines Environnement. J'y présentais un lieu attractif et protégé, pour cette espèce, en fournissant quelques données sur le baguage de jeunes au nid et de leurs parents (une partie d'entre eux), dans le cadre d'un programme scientifique du « Centre de Recherche sur la Biologie des Populations d'Oiseaux » (CRBPO), service du Museum National d'Histoire Naturelle.

J'indiquais en particulier, à cette occasion, la baisse de 40% de la population francilienne entre 2004 et 2017, ainsi que la rareté d'une troisième couvée annuelle pour un couple et la difficulté d'élevage des jeunes dans ce cas de figure, en citant un échec constaté en août (les 4 jeunes morts au nid par insuffisance de nourriture).

Si la situation n'était pas glorieuse jusque-là, **2018** a été une **année catastrophique** pour cette espèce ainsi que pour d'autres. L'évaluation précise de la diminution n'a pas encore été donnée par le Museum (sur la base du programme STOC – Suivi Temporel des Oiseaux Communs), mais l'on peut dire sans exagération que les Hirondelles rustiques ont perdu 50% de leurs effectifs entre 2017 et le printemps 2018. Cette diminution brutale a touché également l'Hirondelle de fenêtre, le Martinet noir, la Bergeronnette printanière, le Busard cendré, etc..., toutes espèces allant hiverner au sud du Sahara pour la majorité de leurs effectifs.

LA SAGA DES HIRONDELLES RUSTIQUES



L'hypothèse retenue comme cause de ces effondrements : les **mauvaises conditions climatiques** touchant le Sahara au mois de mars, **au moment de la migration prénuptiale** : vents puissants du nord et fortes tempêtes de sable. Des mortalités très importantes chez différentes espèces ont été constatées à cette période. Il faut dire que les Hirondelles et Bergeronnettes printanières migrent à faible altitude et ont été prises dans ces tempêtes de sable les empêchant non seulement d'avancer, mais les privant de nourriture, d'où une mort certaine. Cette hypothèse est un peu plus difficile à retenir pour le Martinet noir qui migre normalement à plus haute altitude, mais par fort vent contraire il est obligé lui aussi de voler plus près du sol.



En fait, on peut qualifier cette mortalité « anormale » de conséquence d'un accident climatique, lequel est venu aggraver une situation déjà catastrophique pour ces espèces : perte des sites de nidification, énorme diminution des insectes constituant leur nourriture, ceci sur les sites de reproduction de notre région, auxquels s'ajoutent les conditions, que nous connaissons mal, sur les sites d'hivernage en Afrique.

→ **Lisez la suite de l'article sur notre site internet :**

<https://www.yvelines-environnement.org/la-sage-des-hirondelles-rustiques/>



Association des Amis de la Forêt
de Saint-Germain et de Marly

Une action commune Les Amis de la Forêt de Saint Germain et de Marly et Yvelines Environnement

Statut forêt de protection pour la forêt de Saint Germain, le long parcours

Rappel historique

Les Amis de la Forêt de Saint Germain et de Marly ont fait la première demande de classement des forêts de Saint Germain et de Marly en forêt de protection en 2003.

Immédiatement il nous a été dit que seul dossier de la forêt de saint Germain pouvait être examiné. Mais il a fallu 15 ans pour en arriver à l'étape de l'enquête publique ! Le Comité de Pilotage s'est réuni seulement le 10 décembre 2008 mais ses travaux se sont arrêtés en juin 2009 avec comme explication qu'il convenait d'examiner les infrastructures à réaliser. Un vrai non-sens vis-à-vis de la démarche poursuivie. Pendant neuf ans nous avons d'une manière continue demandé la reprise des travaux du Comité de Pilotage avec force articles, courriers et démarches. Enfin vint l'annonce de l'enquête publique, MAIS.....

Le déroulement de l'enquête publique

Celle-ci s'est déroulée du 3 mai au 2 juin 2018 et a fortement mobilisé : 169 observations et/ou courriers accompagnés de 70 pièces jointes bien nourries. Il faut dire que le dossier et le déroulement de l'enquête avaient de quoi inquiéter. Le contenu du dossier était succinct et imprécis du fait déjà de la délimitation du périmètre de classement, du repérage des concessions. De plus ce dossier contenait de la part d'Ile de France Mobilités de multiples demandes non justifiables.

Ce sont surtout les nombreuses demandes supplémentaires de SNCF Réseau et IDF Mobilités déposées au dernier moment quelques jours avant la fin de l'enquête qui ont cristallisé les oppositions et suscités, en un temps très court, de vives réactions du public et des associations. Pour ces deux entreprises, il s'agissait bien de demandes supplémentaires car la Préfecture avait pris soin de consulter toutes les collectivités et établissements publics avant d'ouvrir l'enquête, alors que les associations, elles, n'avaient pas été contactées depuis 2009.



Association des Amis de la Forêt
de Saint-Germain et de Marly

. Tous ces éléments permettent de se demander si la loi dans le cas présent est bien respectée.

Entre temps de 2008 à 2012 la procédure pour la réalisation d'un « appendice » de ce qui a pour nom maintenant Tram-train 13 entre la gare du RERA et celle de Grande Ceinture, la concertation a été l'exemple même d'une démarche formelle pour l'adoption d'une solution déjà décidée par avance par les politiques et la technocratie à l'encontre des vrais besoins de mobilité des Saints Germanoises. Le résultat c'est plus de 12 hectares de forêt détruit, dans le nord-ouest et au sud de la forêt, avec en particulier le long de l'avenue des Loges la destruction de l'alignement des arbres allant depuis les Loges jusqu'au château. Il est prévu aussi sous le parc à l'entrée de la grille des Loges, un tunnel qui va mener à l'abattage de tous les arbres de cette partie du parc avec une hauteur de sol moindre pour replanter. Voir la lettre N°73 du CADEB.

Grandes lignes de l'avis déposé par les Amis de la forêt

Notre association a déposé peu avant la clôture un avis argumenté répondant ainsi à la fois au dossier et aux observations de la SNCF/IDF Mobilités.

Soulignant la perte subie par la forêt de Saint Germain de 850 ha en deux siècles, elle a demandé une nouvelle fois la rétrocession des terrains de la plaine d'Achères ayant servi de champs d'épandage (428 ha) pollués par la ville de Paris, et ce, en compensation des infrastructures réalisées avant classement en forêt de protection, telles que le Tram-train 13 notamment. Viennent ensuite des demandes de précisions sur les nombreuses parcelles dénommées « concessions » exclues du classement pour un total de 18 ha, ainsi que sur les délimitations imprécises ou manquantes bien souvent en contradiction avec le zonage espaces boisés classés (les fameux EBC du PLU de Saint Germain) par exemple : large détournement autour de l'école de la Légion d'Honneur, golf du camp des Loges, etc

Sur les demandes de SNCF Réseau et IDF Mobilités, volumineuses, il était quasi-impossible de les étudier dans le détail, notamment celle déposée le 28 mai au titre de la Ligne Nouvelle Paris-Normandie (LNPN) qui passera sous la forêt. Avec l'aide de l'EPESG qui nous a alertés, nous en avons relevé malgré tout 4 anomalies principales, à savoir les demandes d'exclure :

1. une bande de 20m de largeur de chaque côté des voies ferrées ;
2. les routes et chemins forestiers utilisés par la SNCF ;
3. les emprises nécessaires aux travaux programmés du Tram-train 13 ;
4. deux zones de réserve de 3000 m² pour la construction d'un puits de secours de 15m de diamètre pour la future LNPN dont le tracé n'est en rien connu à ce jour.

Devant le tollé suscité par les demandes de SNCF Réseau et IDF Mobilités, 8 associations conduites par l'EPESG (EPESG, Amis de la Forêt, SPPEF, VMF, FNE Yvelines, Yvelines Environnement, Biodiversités, CADEB) ont écrit au Préfet demandant à être reçues pour exposer les contraintes posées par les demandes de ces entreprises. Aucune suite n'a été donnée à ce courrier.



Conclusions de la commission d'enquête

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête rendus publics fin juin, assortis des réponses aux observations émanant de la Préfecture, ont apporté leur lot de réponses. De manière générale, la commission d'enquête se montre particulièrement favorable aux arguments du public et des associations, et se range bien souvent au périmètre initial défini par la Préfecture ou à son mémoire en réponse. Il en est ainsi des demandes d'exclusion des chemins forestiers utilisés par la SNCF, des emprises LNPN, ou encore du golf de Saint Germain formulée par son président : avis défavorable de la commission et refus de la Préfecture.

S'agissant des emprises pour les travaux du Tram-train 13, la solution – pro-classement - proposée par la Préfecture consiste à distinguer « *l'emprise forestière principale dont le classement sera à effet immédiat, de l'emprise provisoire des chantiers, dont le classement devra être à effet différé* », montage dont la légalité est par ailleurs démontrée.

Un avis favorable est prononcé sur la superposition du zonage EBC avec le périmètre du classement. Ainsi contre toute attente, mais à notre grande satisfaction et selon nos demandes, le golf militaire du Camps de Loges se verrait classé, de même que les terrains autour de la Maison de la Légion d'Honneur et bien d'autres espaces initialement détourés.

Une étape importante vient donc de s'achever. En dépit de nos inquiétudes initiales, les instances de concertation semblent démontrer une volonté de protéger au maximum notre forêt. On peut dès lors raisonnablement espérer que les services de la Préfecture confirmeront les positions qui ressortent de ces documents. Notre combat doit aussi continuer pour obtenir la rétrocession d'une partie au moins des 428 hectares des terrains d'épandage d'Achères qui sont pollués et pour lesquels il faut que la ville de Paris paye pour leur dépollution. Nous comptons avec l'aide des autres associations environnementales mener une action pour revoir les procédures d'enquête publique sur les infrastructures de façon à ce qu'elle ne soit plus un exercice de démocratie formelle.

→ **Retrouvez cet article sur notre site internet :**

→ <https://www.yvelines-environnement.org/classement-de-la-foret-de-saint-germain-en-laye/>



La nouvelle structure de méthanisation

Une réalisation remarquable a été inaugurée le **22 septembre à Thoiry** en la présence de la Présidente de la Région Valérie Péresse, du Directeur général de GrDF Edouard Sauvage, du Directeur régional de l'ADEME IdF Michel GIORIA, des élus, tous réunis pour souligner l'intérêt d'un tel équipement.

La Présidente de la Région félicite chaleureusement Colomba de la Panouse pour la réalisation de cette unité de méthanisation à laquelle la Région a contribué financièrement pour une part importante, au même titre que l'ADEME IdF et GrDF.

En effet, Edouard Sauvage souligna combien ce traitement naturel de déchets organiques, qui conduit à une production combinée de gaz convertible en énergie (biogaz), est une technique d'avenir dans le cadre des économies d'énergies fossiles.

Ce biogaz est transportable et facilement stockable, quant aux odeurs qui pourraient s'en dégager, il est possible, comme à Thoiry, de l'éliminer en clôturant les lieux où sont entreposés les déchets.

Colomba de La Panouse et son assistante à la maîtrise d'ouvrage, Sylvie Fleury, ont mis en œuvre un projet de méthanisation sur lequel elles travaillaient ensemble depuis dix ans. Cette unité de méthanisation dont la construction est terminée, alimentera neuf communes de Thoiry à Plaisir en énergie renouvelable sous forme de biométhane issu de la purification de biogaz.

Les fumiers du parc zoologique de Thoiry et de fermes avoisinantes, ainsi que les déchets verts et fruits et légumes invendus collectés dans un rayon moyen de 25 km, seront introduits dans le digesteur de l'unité de méthanisation permettant aux bactéries anaérobies thermophiles (à 55°C) durant minimum 21 jours de produire du biogaz et des digestats (substrats d'intérêt agronomique).

La production annuelle de biogaz chauffera 2000 foyers et la production de digestat sera utilisée par des agriculteurs locaux comme engrais écologique. Au-delà de la prouesse technologique et de la maîtrise des effets indésirables auxquels on sait désormais répondre efficacement, la nouvelle structure de méthanisation de Thoiry est une juste contribution au mix énergétique français. >>>> <https://www.yvelines-environnement.org/la-methanisation/>



YVELINES
ENVIRONNEMENT

Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.

Le prieuré de Maisons Laffitte



Nous sommes consternés par la **disparition de l'ancien prieuré de Maisons Laffitte**

qui, même s'il n'avait peut-être rien d'exceptionnel au regard du riche patrimoine de notre département, était un **témoin de l'histoire de la ville**.

Ce prieuré bénédictin, que la tradition fait remonter au XV^e siècle, dont survit la structure extérieure avec deux tours poivrières au bout de la rue du même nom, servit longtemps d'**école du village**.

René Longueil achète cette maison en 1644 pour y loger le prieuré et ainsi récupérer, en échange, l'ancien prieuré et son parc situé près de l'église. Les deux tourelles ont été ajoutées au XIX^e siècle.



Sur ING Rando on peut lire : <https://ignrando.fr/fr/parcours/253366-maisons-laffitte-son-parc-et-son-chateau>

Par ailleurs le **jardin** est inscrit à l'Inventaire général du patrimoine culturel. Cet inventaire constitue une importante documentation historique, graphique et photographique sur les biens culturels français. C'est aujourd'hui une source de connaissances qui permet de mieux connaître, gérer et valoriser notre patrimoine.

http://www2.culture.gouv.fr/public/mistral/mersri_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD_1=REF&VALUE_1=IA78000632

Les promoteurs ont déclaré dans leur permis qu'il s'agissait de bâtiments datant de 1900. Quelle ignorance de la réalité !

Nos forêts :

- Chaque année, l'**Office national des forêts** organise des **journées de chasse** en forêt domaniale. Ces journées permettent de **réguler** les populations de grands animaux et contribuent ainsi à la **conservation des écosystèmes forestiers et la protection des espaces**.
 - Voici le **communiqué** : <http://www.yvelines-environnement.org/wp-content/uploads/2014/07/ONF-COMMUNIQUE-CHASSE-SAISON-2018-2019.pdf>
 - Les calendriers de **jours de chasse** sont sur :
 - http://www.onf.fr/ile-de-france_nord_ouest/sommaire/chasse_cueillette/@@index.html
- *****
- Suite à la situation alarmante des **dépôts sauvages en forêt**, l'ONF, gestionnaire de ces forêts, arrête de ramasser les dépôts sauvages en forêts domaniales de **Saint-Germain et Marly** :
 - Voici le **communiqué** : <http://www.yvelines-environnement.org/wp-content/uploads/2014/07/CP-ONF-2018-LONF-ARRETE-DE-RAMASSER-LES-DEPOTS-SAUVAGES-EN-FD-STG-ET-MARLY.pdf>



Ne ratez pas la **Soirée-Débat** sur **nos Forêts**
en présence du **Directeur de l'Office National des Forêts de Versailles** Michel BEAL

mardi 16 octobre 2018 à partir de 19h

Salle des 3 Mousquetaires à Guyancourt
53-51 rue du Moulin Renard

Programme :

- **19h00-19h45** : Présentation par Michel BEAL des Forêts dont il a la gestion (Agence ONF IDF Ouest)
 - **19h45-21h00** : Questions de l'ASEM et questions du Public

-> *Retrouvez le programme complet sur le site d'YE :*
<http://www.yvelines-environnement.org/soiree-debat/>

-> *Entrée gratuite mais inscription obligatoire par mail asem.guyancourt@gmail.com*



EXPOSITION DE CHAMPIGNONS

d'Île-de-France

Samedi 20 et dimanche 21 octobre 2018

Apportez vos récoltes

- Deux conférences
- Les Amanites mortelles
- Les champignons de la forêt de Sainte-Apolline

Photos : Orchidées d'Île-de-France

Atelier microscopie

50 rue de Versailles
Le Chesnay

Entrée libre

Samedi de 14h à 17h30

Dimanche de 10h à 17h30

L'Association des Naturalistes des Yvelines organise
une **exposition de champignons**

les **20 & 21 octobre**

à la **Salle des fêtes du Chesnay (78)**

50 rue de Versailles

De nombreux champignons frais d'**Île de France** seront présentés.

Ouverture au public les samedi de 14h à 17h30

et dimanche de 10h à 17h30.

Entrée Libre

Vos récoltes de champignons seront les bienvenues.

Deux conférences sont prévues les 2 jours :

– 14h30 : Les Amanites mortelles

– 15h30 : Les champignons de la forêt de Sainte-Apolline.

-> *Retrouvez le programme complet sur le site d'YE :*

<http://www.yvelines-environnement.org/exposition-de-champignons/>

- **POUR UNE FORET PROPRE ET
UNE NATURE PRÉSERVÉE**

Une action très intéressante a été
menée par l'**ASEM – Association de
Sauvegarde des Étangs de la Minière
et des Sources de la Bièvre**

*Association Loi 1901 agréée pour
la Protection de l'Environnement*

- Site web: <http://asem-guyancourt.blogspot.fr/>

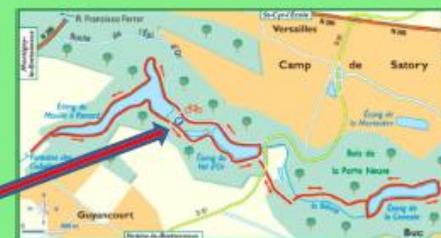
Nettoyage d'Automne aux Etangs de La Minière !

**Dimanche 7 Octobre 2018
De 10 heures à 15 heures**

En Partenariat avec l'ONF et la Ville de Guyancourt

Gants, sacs et pinces fournis

Rendez-vous au Parking
central près de l'étang
du Moulin à Renard



Association ASEM

06 61 77 18 38

<http://asem-guyancourt.blogspot.fr>

asem.guyancourt@gmail.com





« Info Assos »



Photos ONF

**Notre assemblée générale annuelle
s'est déroulée le samedi 16 juin
à l'Ecole de la Campagne et de la Forêt
de Marly-le-Roi.**

**Merci à notre partenaire
de nous y avoir accueillis !**

<http://www.yvelines-environnement.org/ag-2018-rm-2017/>

A bientôt 😊